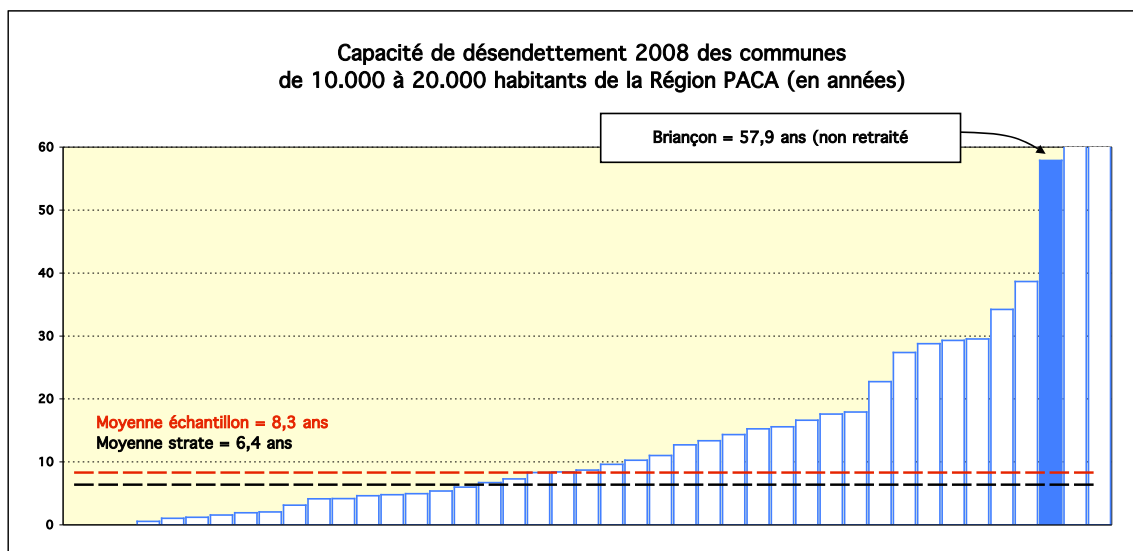


Proposition de synthèse « pédagogique » de l'analyse financière de la Commune de Briançon

L'analyse menée par le Cabinet Klopfer fin 2009 et début 2010 sur les comptes de Briançon met en lumière une situation financière critique qui risque de peser, dans les années à venir, sur sa capacité à « boucler » ses budgets en respectant les règles comptables applicables aux communes, et à s'engager sur des investissements très ambitieux.

- Le caractère extrêmement contraint de la situation financière « instantanée » de la Ville (telle que constatée au terme de l'exercice 2009) peut se résumer par deux idées principales.
 - Près de 94% des recettes courantes de la Ville sont absorbées par la couverture de ses dépenses de fonctionnement (achats, personnel, intérêts payés sur la dette en place, ...).
 - La dette de la Ville est telle qu'elle mettrait plus de 50 ans à la rembourser intégralement, si elle y consacrait chaque année toute son épargne !



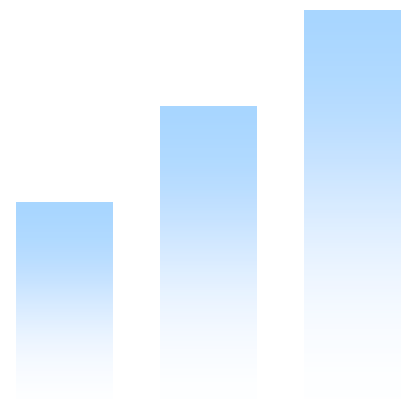
- Dans ce contexte, l'équation financière à laquelle la Ville va devoir répondre dans les années à venir est extrêmement complexe.

- En 2007, 2008 et 2009, les excédents dégagés par la Ville sur son fonctionnement courant qui, dans toute collectivité locale, contribuent au financement des investissements, ont été intégralement absorbés par le remboursement en capital de la dette. De ce fait, Briançon n'a pu financer de nouvelles dépenses d'équipement que grâce à des concours extérieurs, par définition limités et incertains (transferts de l'Etat, subventions du Département ou de la Région, ...) ou des ressources non récurrentes (ventes d'actifs, consommation de réserves antérieures, et exceptionnellement recours à l'emprunt en 2009).
- Or, il y a peu à attendre, dans les années à venir, des ressources provenant de l'extérieur. Briançon devrait pâtir, encore plus que d'autres communes comparables, du régime de rigueur appliqué par l'Etat aux concours servis chaque années aux collectivités locales : la DGF, principale dotation dont la Ville bénéficie, va de façon quasi-certaine se réduire. Quant aux concours provenant d'autres niveaux de collectivités, leur avenir dépendra de la situation financière des entités concernées... elles-mêmes soumises à d'importantes contraintes, du fait notamment de la récente réforme de la taxe professionnelle.
- Sur le plan fiscal également, les marges de manœuvre sont ténues. Si Briançon pourrait légalement accroître ses taux d'imposition, ceux-ci se représentent d'ores et déjà élevés : ils représentent ainsi de 120% à 300% de la moyenne de la strate démographique à laquelle appartient à la Ville.
- Enfin, le niveau très élevé auquel se situe aujourd'hui la dette briançonnaise rend impossible – sauf cas de force majeure – tout nouveau recours à l'emprunt.

- Quelles sont alors les solutions envisageables pour conserver à l'avenir quelques marges de manœuvre ? Une chose est certaine : l'objectif de Briançon ne pourra être de revenir en quelques exercices à une situation financière acceptable. La vraie question est plutôt celle de la stratégie à envisager pour conserver une capacité minimale à investir.

Or, la prospective menée, à partir d'hypothèse macro- et microéconomiques, sur la période 2010-2013, montre que la seule stratégie praticable consistera à agir sur l'ensemble des « leviers » financiers dont la Ville dispose. Il s'agira donc tout à la fois réaliser d'importantes économies sur les dépenses courantes de la Ville, afin de parvenir à un « gel » de celles-ci (hors intérêts) entre 2010 et 2013, de décaler certains projets, probablement de négocier un allongement sur 30 ans et sans surcoût d'une partie de la dette en place, ...

Un effort important sur chacun de ces volets permettrait à la Ville de conserver un potentiel d'investissement annuel de 1,8 M€ net (avant subventions extérieures et produits de cessions). Ceci lui permettrait à la fois de maintenir en l'état son patrimoine et de mener à bien plusieurs projets sur laquelle elle s'est engagée avec divers cofinanceurs (restructuration des sites de défense, programme UNESCO, ...). Mais tout écart par rapport à ce scénario d'ajustement pourrait ramener ce potentiel à zéro...



6, rue du Général de Larminat • 75015 PARIS
Tél : 01.43.06.08.10 • Fax : 01.47.34.15.83
cmk@cabinetmichelklopf.fr
www.cabinetmichelklopf.fr